



Service public de la Formation continue, de l'orientation et de la certification : **Un enjeu fondamental pour l'emploi**

Une situation de l'emploi dramatique...

Avec plus de 23 millions de personnes sans emploi, le taux de chômage dans la zone euro a atteint 9,9 % en janvier 2011, son plus haut niveau depuis dix ans (Eurostat mars 2011).

La France ne déroge pas à cette situation et compte dorénavant 4 500 000 demandeurs d'emploi (Insee juin 2011), soit 675 000 de plus qu'à l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Elysée.

Si toutes les catégories de population sont touchées, ce sont surtout les jeunes de moins de 25 ans – un quart d'entre eux sont privés d'emploi - les femmes et les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus – le report de l'âge légal de la retraite a entraîné une augmentation de 15 % - qui paient le plus lourd tribut.

Plus alarmant encore, le chômage de longue durée progresse, éloignant de plus en plus de salariés de l'emploi.

Malgré les effets de manche de Xavier Bertrand, le taux de chômage ne devrait pas baisser d'autant que le MEDEF espère obtenir du gouvernement l'autorisation de licencier sans obligation de reclassement !

... à laquelle le gouvernement n'apporte aucune réponse.

Loin des engagements du Grenelle de l'Insertion, dans le droit fil de la polémique lancée par Laurent Wauquiez sur le travail gratuit, le député UMP Marc-Philippe Daubresse préconise un contrat unique d'insertion de 7 h hebdomadaire tandis que le gouvernement annonce la création de 15 000 places de formation supplémentaires pour les jeunes et 20 000 contrats aidés en plus des 5 000 annoncés en février dernier.

Ainsi, plutôt que de leur proposer de véritables contrats de travail, le gouvernement cherche à contraindre les privés d'emploi, les travailleurs pauvres à accepter des « petits boulots », favorisant l'existence d'une main-d'œuvre bon marché tout en masquant ses véritables responsabilités ainsi que celles des entreprises.

Il est certes plus facile de créer la suspicion sur les bénéficiaires du RSA, d'organiser la chasse aux pauvres et aux privés d'emploi, plutôt que de taxer le travail précaire et les revenus financiers.

La défiscalisation des heures supplémentaires détaxées, au deuxième trimestre 2010, a permis aux entreprises de cumuler 186 millions d'heures supplémentaires, ce qui équivaut à 400 000 emplois à temps plein !

Captation des fonds de la formation professionnelle...

Le projet de loi de finances 2012 devrait être porteur d'un nouveau prélèvement de 300 millions d'euros (après celui de 2011 !) sur les ressources du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Créé par la loi du 24 novembre 2009, ce fonds est destiné à développer l'employabilité des salariés et l'insertion des demandeurs d'emploi. Mais plutôt que d'abonder le FPSPP, ce que pouvaient espérer les partenaires sociaux, le gouvernement entend le ponctionner à discrétion pour financer sa propre politique de l'emploi. En un sens, la dynamique attendue du FPSPP, notamment en faveur des salariés les moins qualifiées, est mort-née.

En agissant ainsi, le Gouvernement ne respecte ni les partenaires sociaux, ni l'esprit de l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009, ni les salariés de notre pays qui plus que jamais ont besoin de se former pour affronter les mutations du marché du travail.

... abandon des dispositifs publics de formation.

L'Etat se désengage du financement des opérateurs du service public de l'emploi (Afp, Cnam, Pôle emploi, Missions Locales, Maison de l'emploi...) alors que la remise en cause de l'exonération et de la défiscalisation des heures supplémentaires, près de 4 milliards d'euros, permettrait de construire une véritable politique de la formation et de l'emploi.

Les « réformes » en cours se font, une nouvelle fois, au détriment de la qualité du service rendu, au détriment des stagiaires les plus en difficultés mais aussi au détriment des personnels

A l'**AFPA**, la direction générale et nouvelle gouvernance mise en place en juillet 2011 concoctent l'accélération de la « décroissance » et son démantèlement. Elles renforcent les suppressions d'emploi en ne remplaçant plus les départs (perte de 1200 emplois en 2010 !). Ces nouvelles décisions de la gouvernance entraînent fermetures de formations, de sites, sous-traitance de l'hébergement et de la restauration. Le transfert des psychologues à Pôle emploi se révèle d'ores et déjà être un échec alors que celui du patrimoine n'est toujours pas réglé.

Au **CNAM**, depuis dix ans, la direction du Conservatoire, sous couvert de modernisation et d'amélioration du service rendu se livre à un véritable démantèlement de l'établissement, notamment par le recours au partenariat public privé (PPP). Cela revient à céder le patrimoine et les missions de service public au secteur privé. S'ensuivent dégradation des conditions d'étude, augmentation des tarifs, complexification des parcours de formation, développement de la précarité chez les personnels, carrières bloquées, intensification du travail non reconnue et désorganisation de l'établissement. Les auditeurs et personnels paient les politiques du Ministère et de la direction.

Dans les **GRETA**, après la promulgation de la Loi Warsmann du 17 mai 2011, le gouvernement met fin à leur statut pour favoriser la création de GIP (Groupement d'Intérêt Public). Les GRETA sont poussés en marge de l'Education nationale. Maillon indispensable de la cohésion sociale, le réseau des GRETA est un outil public de formation continue de haute utilité sociale. Il est garant d'un maillage fort reliant territoires, salariés et petites entreprises. Il doit être préservé.

Il est impératif de s'opposer à cette politique qui développe ses attaques contre tous les opérateurs publics de la formation des adultes et de l'orientation professionnelle tout au long de la vie.

Nous constatons sur la totalité du territoire une diminution considérable des actions vers l'ensemble des publics les plus en difficulté et les plus fragiles, les plus éloignés de l'emploi ; jeunes, seniors, handicapés...

Or, la création d'emplois pérennes et de qualité est la solution pour sortir de la spirale de la précarité. Seule la sécurisation des parcours professionnels au travers du nouveau statut du travail salarié peut y répondre. Par là, il faut entendre : l'accès au marché du travail pour tous, la promotion professionnelle et sociale notamment grâce au Droit Individuel à la Formation et à la VAE, mais aussi la gestion des transitions professionnelles pour tous les salariés...

Une autre politique publique de la formation et de l'emploi ...

La loi du 24 novembre 2009 a attribué aux Régions l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF) qui définit les orientations stratégiques régionales en matière de développement et de coordination des politiques de formation professionnelle pour les quatre années à venir. Son élaboration est conduite avec les services de l'Etat en lien avec le Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CREFP)

Dans ce cadre, la Ferc-Cgt met en débat sa proposition de « **Service Public de la Formation continue, de l'Orientation, et de la certification** » ⁽¹⁾ pour chaque région, associant les différents acteurs publics de la formation – Afpa, Greta, Cnam -.

Le périmètre des services associés à ce service public a été fixé et se doit d'intégrer les actions d'hébergement, de restauration,

d'accompagnement et de mobilité durant le parcours de formation. La création de ce service public représente un enjeu essentiel pour assurer l'égalité d'accès et de traitement de chaque citoyen à la formation professionnelle.

Déjà, des régions s'inscrivent dans cette réflexion mais choisissent de faire éclater le cadre national. Ainsi, la région Bretagne note dans son PRDF : « *La création du Service Public Régional de Formation Professionnelle (SPRF) se déclinera en septembre 2011 dans un cadre sécurisé et rénové des formations qualifiantes de niveaux V et IV, au sein du Programme Bretagne Formation. Au-delà de l'intégration des obligations de service public, la relation contractuelle avec les organismes de formation s'inscrira dans la durée, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité des formations proposées aux demandeurs d'emploi.* »

Loin de se contenter de cette seule approche, cette région innove également en proposant à chaque usager un service d'information global au travers de la création des « maisons de la formation professionnelle : « *Le dispositif Maison de la Formation Professionnelle est un nouveau service de proximité initié par le Conseil régional de Bretagne pour toute personne souhaitant s'informer sur la formation et la VAE. [...] Grâce à un partenariat entre la Région Bretagne et 5 réseaux régionaux : pôle emploi, rectorat (réseau des CIO), « Fongecif » Bretagne, Association régionale des missions locales, Centre régional information jeunesse...* ».

De fait, la recherche d'une meilleure adéquation formation-emploi connaît une nouvelle orientation avec la décentralisation et les compétences nouvelles données aux régions en matière de développement économique comme de formation professionnelle. Il s'agit d'assurer un développement cohérent des filières de formation, prenant en compte les réalités

économiques régionales, comme les besoins des jeunes, de manière à leur assurer les plus grandes chances.

Les réponses des acteurs de la formation professionnelle doivent donc être adaptées à la nécessaire montée en qualification, indispensable à l'insertion dans un emploi pérenne, de la population active et en particulier des jeunes.

De même, ces acteurs publics doivent s'inscrire dans l'adaptation des dispositifs et actions aux situations particulières des personnes faiblement qualifiées. Ce doit être là, une de leurs missions essentielles. En effet, ces personnes forment un public diversifié, aux besoins différenciés. Leur accompagnement implique le plus souvent la construction d'un parcours par étapes successives.

Cette question du parcours professionnel pour les personnes peu qualifiées nécessite une bonne articulation entre acteurs publics et monde de l'entreprise permettant, peut être, de centrer les actions de formation sur des métiers peu qualifiés offrant des perspectives d'évolution vers l'emploi qualifié, ou sur des secteurs employant des travailleurs peu qualifiés et offrant un emploi de qualité.

Au delà des actions de formation, une réflexion sur la reconnaissance des compétences mobilisées par les personnes peu qualifiées (VAE, bilan de compétences) et l'amélioration des conditions de travail pourrait être engagée.

... un enjeu pour la Cgt

La dégradation de l'emploi tant privé que public, conséquence des politiques du gouvernement et du Medef, rend encore plus essentielle la nécessité du développement de la formation professionnelle tout au long de la vie comme un élément structurant du nouveau statut du travail salarié, comme une priorité pour le retour à l'emploi. Alors qu'il semble urgent de réaffirmer la responsabilité de l'Etat en matière de formation, nous

assistons dans les faits à un démantèlement des services publics, orchestré par l'Etat au nom de la sacro sainte mise en concurrence liée à la libéralisation des marchés de la formation.

Dans ce cadre, la Ferc-Cgt rappelle, pour l'ensemble des travailleurs, l'importance de la formation initiale et de la formation professionnelle continue, comme facteurs :

- d'insertion et de réinsertion dans l'emploi ;
- de capacité d'adaptation et d'évolution dans l'emploi ;
- de promotion sociale.

La Ferc-Cgt rappelle son attachement aux titres et diplômes reconnus nationalement, à leur reconnaissance professionnelle dans les conventions collectives nationales et les statuts.

L'Etat doit assumer ses responsabilités sociales dans l'esprit des valeurs constitutives de notre République. En cela :

- ✓ la formation qualifiante doit être un droit pour tous permettant une insertion économique et sociale durable,
- ✓ un Service public global doit favoriser l'accès à l'orientation, la formation et la certification tout au long de la vie,
- ✓ le paritarisme doit être renforcé pour garantir la réponse aux besoins des usagers,
- ✓ la marchandisation de la formation, la mise en concurrence des structures, ne sont pas les réponses que les salariés attendent.

La FERC CGT continuera de proposer et d'actualiser ses revendications et leurs déclinaisons pour que soit constitué un **Service public de la Formation continue, de l'orientation et de la certification.**

OCTOBRE 2011

¹ Voir notre dossier « Formation professionnelle... » in « nos dossiers » www.ferc.cgt.fr